



Montreuil, le 2 août 2022

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/DD/CLN
N°89_20220802

Objet: Préavis de grève pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) titulaires, non-titulaires et agents faisant-fonction de 0 h à 24 h le lundi 5 septembre 2022, première journée de rentrée en classes complètes et le jeudi 29 septembre 2022, journée de grève et mobilisation interprofessionnelle.

Monsieur le Ministre,

La fédération CGT des Services publics vous a alerté le 28 juin dernier sur la situation des 57 000 agents territoriaux des écoles maternelles et faisant-fonction de la Fonction publique territoriale.

Face à une perpétuelle dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, la colère monte et l'absence de réponse et d'action de votre part suite à notre courrier d'alerte du 28 juin dernier, amplifie la détermination des agentes et agents des écoles à gagner sur leurs revendications.

D'ores et déjà, plusieurs préavis locaux spécifiques ATSEM ont été déposés par les syndicats CGT en vue de journées de grève et mobilisations tout au long du mois de septembre.

Il y en a assez du manque de reconnaissance.

Les ATSEM servent souvent de «bouche trou» dans les écoles et mairies, subissent souvent des plannings à géométrie variable... Pour tout remerciement de leur investissement auprès des enfants, la loi de Transformation de la Fonction publique impose aux employeurs publics les 1607 heures annuelles de travail, induisant un vol de congés donc de possibilité de repos supplémentaire. Sans compter les menaces et attaques contre leur droit de grève et l'impact de toutes les autres dispositions de la Loi de Transformation de la Fonction publique...

Le gouvernement précédent a annoncé une revalorisation des rémunérations de plusieurs métiers du secteur social et médico-social (+ 183 euros nets mensuels). Une fois de plus, les ATSEM sont les grand-es oublié-es ! Leur revalorisation salariale est pourtant plus qu'urgente !

Face à la pénibilité et à l'usure qu'engendrent leurs missions, nombre d'entre elles et d'entre eux ne peuvent pas terminer leur carrière au sein de l'école. Chaque année, les situations de milliers d'ATSEM et faisant-fonctions dans toute la France sont examinées par les comités médicaux et commissions de réforme et à présent les tout nouveaux conseils médicaux, avec à l'issue parfois une mise en retraite pour invalidité d'office sans aucun reclassement.

Les agents exigent une reconnaissance précise de la pénibilité de leur métier. Une reconnaissance de haut niveau, qui passe par la diminution du temps de travail et un départ anticipé à la retraite.

... / ...

Il est urgent, Monsieur le Ministre, d'agir en faveur des revendications portées par ces professionnels, acteurs clés du système éducatif de notre pays. C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics revendique :

- L'augmentation immédiate des salaires : + 183 euros nets mensuels maintenant ; revalorisation des grilles indiciaires, dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10% et son indexation sur l'inflation ;
- La création d'un cadre d'emploi de catégorie B « type », au regard des missions et qualifications ;
- Une ATSEM à minima par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription du cadre d'emplois des ATSEM auprès de la CNRACL, en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote) ;
- La reconnaissance de nos missions éducatives, conformément au référentiel du CAP petite enfance ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique ;
- Une stricte égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

Aussi, la fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h le lundi 5 septembre 2022 et le jeudi 29 septembre 2022 pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) titulaires, non-titulaires et agents faisant-fonction ainsi que pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale